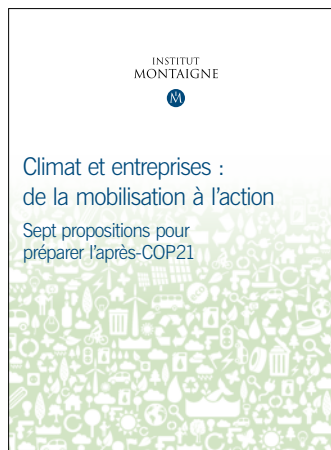




Résumé



de soutenir cet élan, de dire leur volonté d'y prendre toute leur part et d'identifier les modalités de cette participation. À cet égard, le monde de l'entreprise est particulièrement attendu. Dans sa grande diversité, est-il conscient des défis auxquels il fait face ? Quelles actions a-t-il déjà engagées ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils favoriser le déploiement et la diffusion les plus efficaces possible de ces démarches ?

La COP21, entre continuité et rupture

Pour guider son action, la communauté internationale s'est donné pour objectif de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport aux températures de l'ère préindustrielle. Cet « impératif des 2°C » fait désormais consensus parmi la communauté scientifique internationale : au-delà de ce cap, un changement climatique irréversible et violent sera inéluctable.

Cet objectif de lutte contre le réchauffement climatique est à mettre en regard de notre consommation d'énergie. Celle-ci est encore largement émettrice de gaz à effet de serre (GES), qui sont les principaux responsables du phénomène. Aussi parle-t-on d'une équation énergie-climat, qui permet de fixer des objectifs clairs en termes de diminution d'émissions de CO₂ : il faut limiter les émissions de GES à 1 000 gigatonnes d'ici 2100 pour rester « en-dessous » des 2°C, soit l'équivalent de ce que nous avons émis entre 1970 et 2010... C'est dire l'urgence de l'action.

La COP21 est une occasion décisive pour prendre définitivement acte de l'ampleur du réchauffement climatique et de la nécessité d'agir à l'échelle globale. Elle représente par conséquent une opportunité unique pour la communauté internationale d'adopter

La COP21, conférence organisée par les Nations unies, a pour objectif d'établir un cadre inclusif et contraignant pour que les États s'impliquent dans la lutte contre le réchauffement climatique. Mais cet événement est aussi l'occasion pour l'ensemble des acteurs de notre société

des accords contraignants, d'une portée sans précédent et conclus sur la base des engagements de chaque nation, soit un véritable changement de paradigme.

La place des entreprises dans la COP21, enjeu incontournable des négociations

Les entreprises contribuent largement, de façon directe ou indirecte, aux émissions de GES. Si nombre d'entre elles revendiquent leur engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique, elles pâtiennent, dans leur ensemble, d'une mauvaise réputation : on les accuse souvent de ne pas faire les efforts suffisants pour limiter leurs émissions, voire de faire obstacle aux projets de réglementations en la matière.

Leur mobilisation s'affirme pourtant, en prenant des formes différentes selon les modèles économiques et les secteurs : adaptation des processus de production, retrait d'activités fortement émettrices de GES, développement de technologies sobres en énergie, etc. Les discours en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique semblent se convertir de plus en plus en actes.

Ces démarches résultent le plus souvent d'initiatives particulières. Elles témoignent d'une volonté affichée, dont la mise en œuvre se heurte toutefois à des impératifs de compétitivité immédiate. En outre, dans un contexte de concurrence mondiale, les entreprises sont soumises à des réglementations locales offrant peu de visibilité sur le long terme. D'où la nécessité de fixer un cadre global et équitable qui favoriserait l'implication de tous.

Dans la logique *bottom-up* que la COP21 promeut, les initiatives individuelles devraient en effet parvenir à créer une certaine émulation dans la lutte contre le réchauffement climatique. Mais cette émulation ne se réalisera pas si un grand nombre des acteurs concernés a le sentiment d'être perdant dans ces négociations. C'est le principal risque que celles-ci présentent aux yeux des entreprises françaises : si la France ou l'Union européenne décidaient de mesures qui ne concerneraient qu'elles, elles pénaliseraient fortement leurs entreprises face à la concurrence internationale.



La nécessaire action des pouvoirs publics

Bien que leur situation et leurs attentes varient, notamment selon les secteurs d'activité, les entreprises appellent de leurs vœux une action efficace et cohérente de la part des pouvoirs publics. Ils semblent effectivement être les seuls à même de créer les conditions pour atteindre l'objectif ambitieux des 2°C sans porter atteinte à la compétitivité de certains acteurs économiques.

Leur rôle dans le mouvement d'adaptation globale de l'économie à l'impératif climatique est décisif, puisqu'ils peuvent le faire

primer sur d'autres logiques économiques et sociales d'une part, et encourager les entreprises à innover pour répondre à cet impératif d'autre part.

Il faut donc permettre à l'ensemble des activités d'évoluer dans des conditions favorisant l'engagement des entreprises, que ce soit par la modification du cadre réglementaire ou par la stimulation du financement en cohérence avec les objectifs climatiques. Les propositions présentées ci-dessous poursuivent ces objectifs.

LES PROPOSITIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

AXE 1 : OPTIMISER LE FINANCEMENT PUBLIC DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Proposition 1 : favoriser les dispositifs de financement incitatifs et innovants chaque fois que cela permet d'éviter un recours aux subventions publiques.

Proposition 2 : instaurer un indicateur de retour sur investissement « climat », mesurant pour chaque euro investi le gain réalisé en termes de réductions d'émissions de GES.

AXE 2 : CONCENTRER LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES SUR LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Proposition 3 : instaurer une gradation des obligations qui permette un étalement des investissements en vue d'une future conversion à des hauts niveaux d'exigences environnementales.

Proposition 4 : instaurer une « priorité réglementaire » pour favoriser l'adoption des contraintes environnementales et éviter l'inflation réglementaire.

AXE 3 : FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER DE RÉUSSITE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Proposition 5 : utiliser la commande publique comme levier de diffusion des technologies performantes sur le plan écologique.

Proposition 6a : associer à chaque nouveau contrat de délégation de services publics un cahier des charges bien plus ambitieux en termes d'émissions de CO₂.

Proposition 6b : prévoir un alignement dans le temps des échéances contractuelles pour bénéficier plus rapidement des solutions intégrées et des gains énergétiques qu'elles offrent. Les coûts inhérents à ce cahier des charges devront être connus en amont.

AXE 4 : DONNER AUX POUVOIRS PUBLICS LE RÔLE DE MÉDIATEUR ENTRE SOCIÉTÉ CIVILE ET ENTREPRISES

Proposition 7 : encourager le recours aux consultations locales pour tous les projets d'adaptation touchant aux territoires et aux infrastructures.